

TERMES DE RÉFÉRENCE (TdR)

Etude analytique nationale de l'intégration du genre dans les domaines de la protection de l'environnement et la transition vers une économie verte

Table des matières

i. Introduction	2
ii. Objectif de la consultation.....	2
iii. Activités et tâches.....	3
iv. Participation aux ateliers.....	4
v. Livrables attendus.....	5
vi. Effort homme-jour.....	5
vii. Conception technique et methodologique	5
viii. Profil des consultants	8
ix. Dossier de soumission.....	9

I. INTRODUCTION

La participation des femmes à une croissance inclusive, durable et verte est à même de stimuler la transition vers une économie verte. Les femmes sont des travailleuses et des productrices, et elles jouent dans ce contexte un rôle crucial pour tirer profit de la croissance d'une économie verte et pour en recueillir les fruits.

A l'heure actuelle, au moins 80% des emplois verts mondiaux doivent être créés dans les secteurs secondaires, tels que le bâtiment, l'industrie manufacturière, l'agroalimentaire, la pêche, l'aquaculture, et la production énergétique, le tourisme et le transport - autant d'industries où les femmes se retrouvent actuellement sous-représentées, notamment au Maroc.

Cependant, de nombreux obstacles auxquels les femmes sont confrontées pour accéder aux emplois verts dans différents secteurs tels l'énergie, l'agriculture, la pêche, l'aquaculture le bâtiment, le transport et les infrastructures ou l'économie circulaire sont bien ancrés dans les normes sociales et culturelles.

Parmi les contraintes figurent également la ségrégation entre les sexes dans l'éducation et l'emploi, le manque d'accès au travail dans le secteur formel, les besoins de financement, l'accès limité aux Technologies de l'information et des communications (TIC), l'accès limité au foncier, ainsi que les normes sociales qui font que les femmes doivent assumer la majeure partie des tâches non rémunérés.

Au Maroc, la transition vers l'économie verte sensible au genre offre des grandes opportunités pour réduire les inégalités entre les sexes. Il est donc nécessaire de promouvoir le rôle des femmes dans cette dynamique et de s'assurer qu'elles puissent tirer parti des retombées positives qu'elle va induire sur le plan social, environnemental et économique.

C'est dans cette perspective que le Département du Développement Durable, en coopération avec la GIZ, à travers le projet « Agenda 2030 » lance une consultation sur l'analyse de l'intégration du genre dans les domaines de l'environnement et la transition verte.

II. OBJECTIF DE LA CONSULTATION

Cette prestation a pour objectif général de :

- Evaluer le niveau d'intégration de l'égalité des genres dans les différents domaines de l'environnement (énergie, eaux et forêts, etc) ;
- Définir les mesures à mettre en place pour renforcer cette intégration à même de permettre à la femme de jouer pleinement son rôle et promouvoir sa participation active à tous les niveaux de la gestion de l'environnement,
- Proposer une batterie d'indicateurs d'intégration du genre.

Le périmètre de la consultation se base sur les deux régions pilotes du projet Agenda 2030, à savoir la région Beni Mellal Khenifra et Souss Massa.

III. ACTIVITÉS ET TÂCHES

ACTIVITÉ I : BENCHMARK INTERNATIONAL SUR LES ETUDES D'ANALYSE DE L'INTEGRATION DU GENRE DANS UN SECTEUR

Dans un premier temps, la consultation s'intéressera à la conduite d'un benchmark international sur les études d'analyse de l'intégration du genre dans un secteur, de préférence le secteur environnemental d'un côté et sur les indicateurs d'intégration du genre de l'autre.

Il sera question d'identifier jusqu'à 5 pays dont l'expérience est pertinente pour le Maroc. L'expert(e) présentera une liste de critères de choix des pays et les pays seront validés avec le comité de suivi de la consultation.

L'expert(e) analysera par la suite l'expérience des pays retenus qu'il/elle présentera dans le rapport de benchmark. Le rapport comprendra aussi les bonnes pratiques qui seront utilisées dans le déroulement de l'étude.

Livrables de l'activité 1 :

Rapport du benchmark international, comprenant l'analyse des expériences des pays et les bonnes pratiques.

ACTIVITÉ II : DIAGNOSTIC DE L'INTEGRATION DE LA DIMENSION GENRE DANS LE PROCESSUS DE GOUVERNANCE DU SECTEUR DE L'ENVIRONNEMENT

Cette activité vise à réaliser un diagnostic du degré d'intégration de la dimension genre dans le secteur environnemental au Maroc.

En se basant sur les étapes présentées ci-dessous, l'expert(e) commencera par proposer une approche méthodologique convenable pour le diagnostic.

Plus précisément, il est question de :

1) Conduire une enquête auprès des institutions publiques :

Réaliser une enquête auprès des institutions publiques sur la participation de la femme dans la prise de décision en relation avec les domaines afférents au domaine de l'environnement (ex : protection de l'environnement, lutte contre le changement climatique, gestion des ressources naturelles, conservation de la biodiversité, agriculture, eau, etc.)

En amont de l'activité, les institutions publiques à inclure dans l'enquête seront définies en concertation avec le comité de suivi.

2) Conduire une enquête auprès des institutions privées :

Réaliser une enquête auprès de la Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM) et certaines organisations privées représentatives au niveau des 2 régions pilotes du projet Agenda 2030 pour évaluer le niveau de participation des femmes, notamment dans l'entrepreneuriat vert.

En amont de l'activité, les organisations privées à inclure dans l'enquête seront définies en concertation avec le comité de suivi.

3) Présenter les résultats des enquêtes menées

L'expert(e) présentera les résultats des enquêtes dans un rapport et dressera le diagnostic réalisé pour le secteur publique au niveau national et le secteur privé au niveau régional.

4) Proposer des champs d'intervention

L'expert(e) sera ensuite chargé(e) d'identifier les pistes d'amélioration et les actions d'accompagnement qui permettront une meilleure intégration des femmes dans l'action environnementale et une pleine participation aux programmes et projets inscrits dans le développement durable et la résilience au changement climatique.

Livrables de l'activité 2 :

Rapport de diagnostic comprenant l'analyse des enquêtes et les recommandations d'amélioration

ACTIVITÉ III : DEFINIR DES INDICATEURS D'INTEGRATION DE L'EGALITE DE GENRE DANS LES PROGRAMMES ET PROJETS ENVIRONNEMENTAUX

L'expert(e) aura pour responsabilités de :

- Proposer l'approche méthodologique permettant d'intégrer l'égalité de genre dans les programmes, projets et activités de protection de l'environnement à travers des objectifs inclusifs de la dimension d'égalité de genre ;
- Proposer des indicateurs sensibles à la dimension d'égalité de genre permettant d'évaluer et suivre la performance des programmes, projets et actions environnementaux ;
- Proposer les méthodes de reporting mettant en valeur l'intégration de l'égalité de genre dans les bilans les rapports d'évaluation.
- Identifier les intervenants pertinents dans ce processus et définir leurs rôles et responsabilités.

Livrables de l'activité 3 :

Approche méthodologique d'intégration du genre dans le secteur environnemental
Batterie d'indicateurs d'intégration du genre (fiche signalétique de chaque indicateur et proposition de méthodologie de renseignement)

IV. PARTICIPATION AUX ATELIERS

Le consultant aura aussi la tâche d'animer des réunions ou ateliers, et présenter tous les résultats de l'étude en question dans le cadre des ateliers de travail avec le comité de suivi du projet.

Il est également tenu d'élaborer les comptes rendus de tous les ateliers et réunions organisés.

Dans le cadre du pilotage de cette mission, des réunions avec le comité de suivi du projet (GIZ et DDD) seront tenues périodiquement, et des comités de validation seront organisés à la fin de chaque activité.

V. LIVRABLES ATTENDUS

Le mandataire assurera l'exécution du mandat à travers les livrables suivants :

ACTIVITÉS LIVRABLES	Deadline
I - Rapport du benchmark international, comprenant l'analyse des expériences des pays et les bonnes pratiques.	Fin Août
II - Rapport de diagnostic comprenant l'analyse des enquêtes et les recommandations d'amélioration.	Fin Septembre
III - Approche méthodologique d'intégration du genre. - Batterie d'indicateurs d'intégration du genre (fiche signalétique de chaque indicateur et proposition de méthodologie de renseignement).	Mi-Novembre

VI. EFFORT HOMME-JOUR

L'effort global de l'étude est estimé à 60 HJ.

La prestation s'étend du 1^{er} Août au 30 Novembre 2022.

VII. CONCEPTION TECHNIQUE ET METHODOLOGIQUE (point 1 de la grille d'évaluation)

Pour l'élaboration conceptuelle de son offre (approche technique et méthodologique), le prestataire doit prendre en compte certains objectifs et impératifs, lesquels sont précisés ci-après.

Le développement des capacités est le processus par lequel les personnes, les organisations et les sociétés - sous leur propre responsabilité - mobilisent, adaptent et développent leur capacité à gérer leur propre développement durable et à l'adapter à l'évolution des conditions.

Le soutien apporté par les partenaires extérieurs au renforcement des capacités vise à faciliter ce processus et à permettre aux acteurs concernés d'élargir leurs capacités de gestion proactive. Le soutien et les services de conseil (le cas échéant) s'adressent à différents niveaux dans le pays partenaire et sont conçus pour faire participer et renforcer également les différents acteurs du gouvernement, de la société civile et du secteur privé.

La GIZ conçoit et met en œuvre les projets en utilisant son modèle de gestion Capacity WORKS. Par projet, on entend des « systèmes de coopération » dont les acteurs - généralement GIZ et ses partenaires - se sont mis d'accord sur les objectifs et les résultats.

Afin de tenir compte des différentes perspectives dans la conception axée sur les objectifs du système de coopération, Capacity WORKS utilise cinq facteurs de succès : stratégie, coopération, structure de pilotage, processus, et apprentissage et innovation.

Objectifs pour le prestataire

Le prestataire doit exposer dans son offre la manière dont il entend, par le biais des champs d'action faisant l'objet de l'appel d'offres, atteindre les objectifs et résultats que l'on attend de lui (cf. chapitre 3). Il doit pour cela aborder les cinq facteurs suivants : stratégie, coopération, structure de pilotage, processus, apprentissage et innovation. Il convient d'éviter ici les redondances avec des documents existants ou de juste reproduire le texte des TdR.

1. Stratégie (point 1.1 du schéma d'évaluation)

Le soumissionnaire doit examiner le cahier des charges à la lumière des objectifs des prestations demandées. Le soumissionnaire doit ensuite présenter et justifier la stratégie explicite qu'il entend appliquer pour fournir les prestations dont il est responsable.

Le prestataire doit interpréter les objectifs dont la réalisation lui incombe et analyser sa mission de manière critique (**point 1.1.1 du schéma d'évaluation**). Il doit ensuite exposer et justifier la stratégie qu'il entend appliquer pour réaliser les jalons, objectifs et résultats dont la responsabilité lui incombe (**point 1.1.2 du schéma d'évaluation**). Il proposera, mettra en œuvre et adaptera continuellement la stratégie en vue de l'atteinte des résultats et objectifs de la prestation. Dans la présentation de l'approche de mise en œuvre de ses activités, le prestataire évitera les redondances.

2. Coopération (point 1.2 du schéma d'évaluation)

Le prestataire doit présenter les acteurs importants pour la prestation objet de l'appel d'offres (partenaires et autres) et décrire leurs interactions (**point 1.2.1 du schéma d'évaluation**). Il doit élaborer un concept visant le développement et la mise en œuvre de la coopération avec ces acteurs (**point 1.2.2 du schéma d'évaluation**). Il y a lieu à cet égard de tenir compte des coopérations engagées par le projet.

La GIZ suppose l'utilisation de méthodes agiles pour la mise en œuvre. De plus, le sujet de la cocréation est très important. Le contractant doit décrire comment et s'il a l'intention d'exécuter la commande de cette manière. Les coordinateurs du projet Agenda 2030 exercent une fonction de coordination opérationnelle et contrôlent la qualité de l'ensemble des activités réalisées dans leur bassins respectifs dans le cadre du projet.

Objectifs pour le prestataire

Le prestataire est tenu de présenter les acteurs impliqués dans cette partie du système de coopération sous sa responsabilité et de décrire leurs interactions. Le prestataire doit décrire comment la coopération avec ces acteurs doit être mise en place et mise en pratique. Les instructions/directives pertinentes de la proposition de module et d'autres documents doivent être prises en compte.

3. Structure de pilotage (point 1.3 du schéma d'évaluation)

Les activités du prestataire sont réalisées sous la responsabilité et la coordination opérationnelle du coordinateur régional de la GIZ, qui assure un pilotage conjoint avec le Département du Développement Durable.

Le prestataire doit présenter et expliquer l'approche et la démarche qu'il entend adopter pour piloter les mesures avec les partenaires importants lors de l'exécution de la prestation objet de l'appel d'offre (**point 1.3.1 du schéma d'évaluation**).

Les décisions de gestion descendantes ne fonctionnent pas dans les « systèmes de coopération ». Il faut donc une structure de pilotage qui reflète les accords sur la manière dont les participants préparent et prennent conjointement les décisions pertinentes. Ces décisions affectent le niveau stratégique ou opérationnel, la gestion des ressources et des conflits, le contrôle de la mise en œuvre et le suivi. Lors de la mise en place d'une structure de pilotage efficace, il est particulièrement important de prendre en considération le principe de subsidiarité.

Les systèmes de suivi basés sur les résultats nous permettent d'observer et de piloter le développement des projets en mettant l'accent sur les résultats et la réalisation des objectifs. Idéalement, ce système peut accéder aux données disponibles dans le pays partenaire et éviter ainsi de créer des structures parallèles.

Objectifs pour le prestataire

Le prestataire est tenu de présenter et d'expliquer son approche du pilotage du projet en coopération avec les partenaires du projet. Il est tenu de décrire son système de suivi axé sur les résultats, qui doit répondre aux exigences et aux spécifications du projet, ainsi que les défis associés.

4. Processus (point 1.4 du schéma d'évaluation)

Les apports des partenaires de coopération peuvent être affectés à divers processus communs. Les processus de prestation de services sont liés aux objectifs du système de coopération. Les processus de coopération sous-tendent les processus de prestation de services grâce à la coordination des différents acteurs. Les processus d'apprentissage désignent le fait que les acteurs réfléchissent sur les processus de mise en œuvre et leurs résultats, et qu'ils entreprennent les changements nécessaires. Les processus de soutien sont des ensembles de tâches qui sous-tendent tous les autres types de processus. Les processus de pilotage forment le cadre juridique, politique et stratégique de tous les autres types de processus.

Objectifs pour le prestataire

Le prestataire est tenu, éventuellement sur la base de la consistance de la prestation, de décrire brièvement les principaux processus dont il est responsable (**point 1.4.1 du schéma d'évaluation**). Il s'agit de décrire les processus de prestation de services de manière suffisamment détaillée. Ce faisant, il doit décrire les étapes de travail nécessaires, tenir dûment compte des livrables conformément au TdR et les compléter si nécessaire, et établir un calendrier (**point 1.4.2 du schéma d'évaluation**). Le prestataire doit également indiquer comment les contributions des partenaires peuvent être intégrées dans le processus de mise en œuvre.

5. Système de gestion de projet du prestataire (point 1.6 du schéma d'évaluation)

Le prestataire doit veiller à ce que la coordination avec le coordinateur du projet ait lieu régulièrement. La communication avec les organisations partenaires doit se faire conjointement avec la GIZ, sauf accord contraire. La direction du programme de la GIZ et le chef d'équipe du prestataire doivent échanger régulièrement des informations.

Objectifs pour le prestataire

Dans son offre, le prestataire doit présenter l'approche et la démarche qu'il entend adopter pour la coordination de ses activités au sein du projet (**point 1.6.1 du schéma d'évaluation**).

Le prestataire doit présenter et expliquer un chronogramme, comprenant également un programme d'intervention du personnel pour l'ensemble du personnel spécialisé qu'il prévoit de mettre en place. Ce chronogramme doit illustrer les durées d'intervention (périodes et jours de spécialiste) et les lieux d'intervention des différents experts ainsi que de décrire les étapes de travail nécessaires, intégrer les livrables prévus et les compléter le cas échéant (**point 1.6.2 du schéma d'évaluation**).

VIII. PROFIL DES CONSULTANTS (point 2 de la grille d'évaluation)

Le mandataire s'engage à mobiliser une équipe de travail qualifiée composée de **trois experts** ayant les profils suivants :

2.1 Expert 1 – Chef de projet (12 Experts-jour)

- **2.1.3. Expérience professionnelle générale** : 15 ans d'expérience dans le secteur du développement durable et de l'environnement ;
- **2.1.4. Éducation/Formation** : Diplôme d'Ingénieur ou équivalent, dans un domaine afférent à la gestion de l'environnement et du développement durable ;
- **2.1.5. Expérience professionnelle spécifique** :
 - o Connaissance approfondie du secteur environnemental et du développement durable ;
 - o Maîtrise des indicateurs environnementaux ;
 - o Expérience avec le suivi environnemental ;
 - o Expérience dans la conduite d'enquêtes et d'interviews avec les partenaires.

2.2 Expert 2 (24 Experts-Jour)

- **2.2.3 Expérience professionnelle générale** : 10 ans d'expérience dans le secteur du développement durable
- **2.2.4 Éducation/Formation** : Diplôme d'Ingénieur ou équivalent, dans un domaine afférent au genre ;
- **2.2.5 Expérience professionnelle spécifique** :
 - o Connaissance approfondie de l'état des lieux de l'intégration du genre au Maroc ;
 - o Maîtrise des indicateurs de suivi de l'intégration du genre ;
 - o Expérience spécifique dans les domaines de l'environnement et du développement durable souhaitée ;
 - o Expérience dans la conduite d'enquêtes et d'interviews avec les partenaires.

2.3 Expert 3 (24 Experts-Jour)

- 2.3.3 *Expérience professionnelle générale* : 10 ans d'expérience dans les systèmes d'information ;
- 2.3.4. *Éducation/Formation* : Diplôme d'Ingénieur ou équivalent, dans un domaine afférent au suivi et évaluation
- 2.3.5. *Expérience professionnelle spécifique* :
 - o Expérience dans le développement de système de suivi et d'évaluation ;
 - o Expérience dans l'identification d'indicateurs pertinents.

IX. DOSSIER DE SOUMISSION

Le mandataire doit fournir dans son offre technique, un document suffisamment détaillé du déroulement de chacune des missions, y compris :

- une approche méthodologique (70%), comprenant un planning et chronogramme détaillé ainsi que les CV des experts proposés ;
- une offre financière (30%).

Un modèle d'offre financière est présenté en annexe.

Annexe 1 : Modèle pour le tableau de calcul de votre offre financière

Nous vous remercions de nous transmettre votre proposition financière sous le format d'un devis en bonne et due forme avec entête, pied de page, cachet et signature et prière de détailler les frais de déplacement qui sont liée au repas, l'hébergement & transport selon les taux journaliers ci-dessous :

Désignations	CU (1)	Nombre de jour (2)	Total HT (1)x (2)
Honoraires journaliers			
Honoraires journaliers	Montant en HT/JH		
Frais de déplacements			
Perdiem Repas 1	351,00 dh		
Perdiem Repas 2 (Jour de l'aller & jour du retour)	234,00 dh		
Perdiem Repas 3 (Aller – retour le même jour)	117,00 dh		
Indemnité kilométrique de transport / km parcouru	2,00dh/km parcouru le cas où il y'a utilisation de véhicule personnel avec obligation de présentation de feuille de route ou carnet de bord		
Hébergement soit choisir le forfait par nuitée sans présentation de facture	400,00dh / nuitée		
Ou choisir un remboursement maximum contre présentation de facture	Jusqu'à 1200,00dh / nuitée contre facture d'hôtel maximum 4 étoiles		
TOTAL HT			
TVA EN %			
TOTAL TTC			
Montant en toutes lettres :			
.....			

- Merci de noter que le taux de vos honoraires devrait être validé par notre bureau GIZ selon le taux maximum autorisé par la grille GIZ pour les honoraires journaliers.
- Pour le remboursement de vos frais de transport le cas où vous choisissez de facturer vos indemnités kilométriques à 2.00dhs /km parcouru, vous devez obligatoirement détailler sur votre offre les destinations et trajets (aller-retour) avec le nombre de kilométrage prévue pour chaque trajet.
- Les taux de perdiem acceptables par la GIZ lors des déplacements dans le cadre de mission GIZ et qu'il faut inclure dans l'offre financière sont comme suit :
- 117,00 dhs perdiem journalier de frais de repas pour le jour de mission avec un aller-retour le même jour qui nécessite un déplacement au-delà du périmètre de 80 km du lieu de résidence.
- 234,00 dhs perdiem journalier de frais de repas pour les jours de voyage (234,00 dh pour le jour de l'aller & 234,00 dh pour le jour du retour).
- 351,00 dhs Perdiem journalier de frais de repas pour les jours de mission avec deux nuitées d'hébergements, (une nuitée la veille et une nuitée le jour même).
- pour les nuitées il faut choisir soit le forfait d'hébergement de 400,00 dhs sans présentation de justificatif, soit choisir le taux de 1200,00dhs max avec présentation de la facture d'hôtel.
- Pour les frais de transport, c'est 2dhs / km parcouru sur présentation de feuille de route (Carnet de bord + tickets d'autoroute) ou contre présentation de justificatif (ticket de train, Autocar, Tram & bon de Taxi avec cachet).
- Pour le calcul de l'impôt sur le revenu IR, merci de noter que :
- Pour activer le paiement, le/la consultant/e doit obligatoirement fournir son numéro de patente/Identifiant Fiscal IF, l'Identifiant commun de l'entreprise ICE et remettre une facture commerciale.
- Dans le cas où le/la consultante n'est pas patenté(e), le paiement de l'impôt sur le revenu IR sera prélevé à la source par le bureau GIZ Maroc soit 30%, le consultant devra fournir une facture selon le modèle GIZ.
- En ce qui concerne les consultants nationaux fonctionnaire de la fonction publique, le/la consultant/e doit absolument fournir l'autorisation de sa hiérarchie et la GIZ paiera seulement 50% de son taux d'honoraire et appliquera une retenue à la source de l'impôt sur le revenu IR de 30%.
- Pour la taxe sur la valeur ajouter TVA, merci de noter que :
- L'ensemble de nos paiements se font sur la base du montant HT, sachant que le bureau de la GIZ dispose d'un délai de 4 semaines à partir de la date de dépôt du dossier de facturation complet pour lancer le traitement du paiement.
- Concernant le remboursement du montant de la TVA de la facture, merci de préparer votre facture pro-forma en trois exemplaires avec les lignes explicites des montant Total HT + montant de la TVA + montant Total TTC.

- Ayant la facture pro-forma, nous procédons à la demande d'exonération de la TVA auprès de notre partenaire le « Ministère de la Transition Energétique et du Développement Durable », traitement qui nécessite en minimum un délai de traitement de 30 jours à partir de la date de dépôt de la demande d'exonération.

Dès réception de l'attestation d'exonération de la TVA de la Direction des Impôts, la GIZ s'engage à remettre cette dernière au prestataire dans les plus brefs délais.